

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une consultation écrite quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-146**, modifiant le règlement numéro **RCA08-08-0001 sur le zonage**, adoptés le 7 décembre 2021.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-146 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage vise à :

- augmenter le nombre maximal d'établissements ayant une superficie brute de plancher inférieure à 2000 mètres carrés de sept à treize établissements;
- permettre l'aménagement d'un espace de remisage de déchets extérieurs comprenant un maximum de quatre conteneurs semi-enfouis;
- ajuster les normes d'affichage relatifs à l'enseigne rattachée perpendiculaire.

Certaines de ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent affecter l'ensemble du territoire.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours à compter du **8 au 22 décembre 2021** inclusivement, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4093.

Les commentaires écrits peuvent être soumis **par courriel** à l'adresse suivante : saintlaurent@ville.montreal.qc.ca ou **par courrier** au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7.

Les documents d'information relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saintlaurent>.

Une présentation publique virtuelle sera organisée **en décembre 2021**. Plus de détails sur la tenue de cette présentation publique virtuelle ainsi que sur le premier projet règlement seront disponibles sur le site internet de l'Arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2021.

Benoît Turenne
Secrétaire du conseil d'arrondissement substitut